

## LE MONDE ILLUSTRÉ

Montréal, 7 novembre 1885

## SOMMAIRE

TEXTE : Entre-nous, par Léon Ledieu.—L'église de Sainte-Cunegonde.—Le portrait de bébé.—Un conseil par semaine.—La Porteuse de Pain (suite).—Un coupe-papier monstre. Primes du mois d'octobre : liste des numéros gagnants. — Récréations de la famille : Enigme échecs et rébus.—Choses et autres.

GRAVURES : Façade de la nouvelle église de Sainte-Cunegonde.—Le terminus du chemin de fer du Pacifique — Gravure du feuilleton.—Rébus.

## ENTRE-NOUS

**N**E vous étonnez pas trop des idées que je vais émettre aujourd'hui, malgré l'apparence de contradiction qu'elles semblent comporter avec mes causeries précédentes, elles sont l'expression d'un sentiment vrai, basé sur l'observation.

Je veux vous dire du bien des Anglais, et être un peu dur, mais sincère pour nous-mêmes.

Il est bon parfois de n'être pas trop chauvin et de savoir nous dire des vérités, quelque peu agréables qu'elles soient, quand le but que l'on se propose est bon.

L'épidémie de la variole se propage partout, comme vous le savez, et si on constate un plus grand nombre de cas dans la partie Est de notre ville, les quartiers que l'on s'est efforcé longtemps de faire passer comme indemnes, pour une raison ou une autre, n'en sont pas exempts.

La vérité s'est faite sur ce point, puisqu'à l'une des dernières séances du conseil d'hygiène, M. Green, membre du comité des citoyens, a carrément déclaré qu'il existait dans le quartier du Beaver Hall plus de sept cents cas *cachés*.

Nos compatriotes de langue anglaise ont donc à se défendre comme nous du fléau, et comme nous ils ont des misères à soulager.

Voyons comment ils opèrent et si la comparaison est à notre avantage.

\*.\*

Plusieurs volontaires du bataillon du Prince of Wales ont été atteints de la variole, et aussitôt le cas constaté, les officiers de ce corps, le colonel Bond le premier, se sont informés de la condition de fortune des malades, du nombre de personnes composant leurs familles, de leurs besoins, etc., et ont offert leur aide, des provisions, de l'argent, du linge, etc., et tout cela a été fait de la manière la plus délicate du monde.

A-t-on agi de la même manière dans les bataillons canadiens ? On m'a affirmé que non, mais je désire avoir été trompé.

Dans n'importe quelle manufacture anglaise, si un ouvrier ou un des membres de sa famille tombe malade, on lui fait parvenir son salaire tout comme s'il travaillait.

Il existe même certains établissements dans lesquels on retient à chaque employé ou ouvrier, deux centins par piastre, afin de soulager leurs collègues malades. Ceux-ci reçoivent leur salaire en plus.

Cette mesure est basée, en effet, sur le bon sens. Il est évident que les besoins d'une famille, qui souffre de la maladie, sont plus grands qu'en temps ordinaire. Les remèdes, les frais du médecin, une alimentation plus choisie et par conséquent plus chère, entraînent autant de dépenses *extra*.

Fait-on la même chose dans tous les établissements canadiens ? Je crains bien que la réponse soit négative.

\*.\*

Je n'aime pas non plus le système de distribution de secours adopté par notre nationalité, et les Anglais se sont bien gardés de le suivre.

Vous savez toute l'admiration, le culte, pour ainsi dire, que j'ai pour le dévouement des Sœurs de Charité, mais j'ai vu avec peine la décision du conseil d'hygiène leur remettant en mains cette partie des devoirs des citoyens.

Outre que c'est donner à ces religieuses un surcroît de travail, dont elles n'ont certes pas besoin, c'est imposer aux malades une humiliation, des mécontentements et des retards qu'on aurait pu leur épargner.

Humiliation, parce qu'il est toujours plus dur de recevoir un morceau de pain que de l'argent puisé dans la caisse municipale.

Mécontentements, causés par la nature des vivres apportés chez le malade, qui, rendu plus exigeant par la souffrance, éprouve le besoin de ne pas changer ses habitudes et de choisir mieux son alimentation en ces moments si tristes.

Retards, apportés dans la distribution par suite du peu de personnel que les Sœurs ont à leur disposition.

Il a été dit, dans une séance du conseil d'hygiène, que cette mesure avait été prise pour être sûr que les secours accordés seraient bien employés et non dépensés à boire.

Ce mot insultant a été prononcé.

Je n'ai pas besoin d'en faire ressortir toute l'inconvenance et toute la sottise, car si un homme veut acheter une bouteille de whisky, il pourra le faire tout aussi bien en échange de pain qu'en échange d'argent.

Un citoyen me disait à propos de cette question : "Quand on a besoin de secours, on n'a pas le droit d'être fier."

C'est encore une parole méchante et sottise.

On a toujours le droit d'être fier de son honnêteté, même quand on est pauvre, mais il y a plus : celui qui donne mal, fait preuve de manque de savoir vivre, de tact et de cœur. Celui qui donne, en le faisant sentir, est un être inférieur, un égoïste, qui détruit ce qu'il fait, en changeant en mauvaise action ce qui doit être un bienfait.

\*.\*

Si votre patron vous disait un beau jour : "Vous gagnez \$10 par semaine. Vous en dépensez six pour votre nourriture, à partir d'aujourd'hui je vous donnerai quatre dollars en argent et je vous enverrai des vivres pour le reste."

Certes, vous n'accepteriez pas cette décision et vous répondriez, avec raison, que vous entendez vous nourrir comme vous le voulez, et non comme votre patron l'entend.

N'est-ce pas pourtant tout à fait ce qui arrive avec le système de distribution actuel ?

L'effet produit par cette distinction, taite entre les protestants et les catholiques, est déplorable pour ces derniers.

On semble dire que nous sommes incapables de nous conduire et que nous devons tous manger à la même gamelle, parce que nous ne pouvons faire notre cuisine.

Pourquoi faire naître cette insinuation blessante ? Pourquoi cette immiscion dans le règlement intérieur de la famille, cette violation du secret de la vie privée ?

En vérité, je ne puis y rien comprendre.

\*.\*

On vient de demander aux citoyens d'envoyer aux Sœurs de la Providence des vivres d'une nature plus choisie, tels que volailles, gibier, etc., pour être distribués aux malades.

Ceci est bien ; mais c'est bien tard.

Comment, c'est après six mois d'épidémie que l'on pense à cela !

Et quel besoin de faire un appel, du reste ! N'était-il pas du devoir de tous les honnêtes gens, d'une position aisée, d'y penser aussitôt et de donner dès le début du fléau ?

Nous sommes cependant d'une race qui sait donner, nous sommes fils d'une nation qui va toujours au secours des misères des autres peuples.

La France, qui a donné aux malheureux de Murcie, de la Hongrie et aux victimes de la fièvre jaune, la France pense à nous, et Paris va organiser une fête, comme la capitale du monde civilisé sait seule en faire, au bénéfice des familles canadiennes éprouvées par la variole.

Je le dis sans en avoir reçu aucun avis officiel, mais je l'affirme, parce que je sais que cela est dans les nobles traditions du peuple le plus noble du monde.

Vous verrez si je me trompe.

A l'œuvre donc, nous aussi !

Ne nous reposons pas seulement sur le comité des citoyens, et imitons les femmes anglaises qui se sont déjà organisées depuis longtemps et ont soin de leurs compatriotes malades.

Nous aurions dû donner l'exemple au lieu de le suivre.

\*.\*

Riel, après plusieurs sursis, a enfin été condamné à être pendu le 10 novembre, c'est-à-dire dans quelques jours.

Jusqu'à présent, on avait eu un certain respect pour la magistrature anglaise—erreur commune à tous les peuples qui ne voient pas—ou plutôt, qui n'observent pas ce qui se passe chez eux, en temps de décrépitude—et au milieu des naufrages sans nombre de principes et de traditions, il restait au moins des juges intègres et intelligents.

Voici encore une illusion qui vient de disparaître pour nous.

Loyaux—on appelle être loyal, ici, être très humble sujet de la couronne anglaise—loyaux comme nous l'étions, nous nous figurions, naïfs, que l'on avait encore des juges à Londres.

Pauvres de nous !

Les perruques du Conseil Privé ont confirmé le jugement de M. Richardson !

Cela a été fait sans pudeur, sans respect, sans tact, sans savoir-vivre, sans décence, sans convenances, sans pitié, avec un mépris incroyable, non pas seulement des traditions et de l'étiquette du barreau, mais encore avec une désinvolture de petits crevés, avec une allure de gommeux qui donne des haut-le-cœur.

Après avoir entendu la plaidoirie d'un honnête homme, parlant en faveur d'un patriote, les vieillards du Conseil Privé, qui vont mourir demain, peut-être, ont agi comme des jeunes hommes pris de vin, et ont dit que c'était assez, et que la couronne, la couronne !... entendez bien, n'avait pas besoin de répondre.

Le lendemain, ces hommes vieux disaient que l'homme jeune devait mourir.....

\*.\*

Le *Herald*, qui a parfois des éclairs de bon sens, a placé le gouvernement dans un dilemme d'où il ne peut pas sortir.

"Le gouvernement, dit-il, avait le choix de l'accusation. On pouvait accuser Riel de crime de droit commun ou de crime politique. On trouve toujours des gens pour faire cette besogne.

"Il a choisi l'accusation de crime politique et de haute trahison — c'était le condamner non à mort... mais à vivre."

Depuis plus de cinquante ans, en effet, il n'y a pas eu d'exécution, en pays anglais, pour crime politique. Ceci est admis par tout le monde, les honnêtes gens, les autres et même les hypocrites.

Choisir un procès politique, c'était donc prendre l'engagement tacite de ne pas exécuter le jugement, convenu d'avance.

Vous avez donc promis de le gracier.

Faites-le donc, et ne prolongez pas l'agonie de ce malheureux qui—si fou qu'il soit—inspire au moins plus d'estime que les farceurs qui ont provoqué la tragédie à laquelle nous assistons.

\*.\*

Le gouvernement britannique—système admirable sur le papier—à son côté faible ; il est caduc et mal équilibré.

Quand on a demandé au trône d'Angleterre la grâce de Riel, la reine a répondu—elle ne pouvait répondre autre chose—qu'elle n'avait aucun pouvoir et qu'elle avait délégué son droit de pardon, le plus beau des privilèges d'un souverain, au gouvernement colonial du Canada.

Être reine d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, souveraine du Canada, d'Australie et de cent autres colonies, être impératrice des Indes, commander à vingt peuples, régner sur un empire pour lequel il n'est pas de nuit, voir à ses pieds des princes sans nombre, faire mouvoir des sujets par centaines de millions, avoir des flottes, des armées, de l'or à profusion, pouvoir d'un seul mot déclarer la guerre et faire mourir cent mille hommes... et être impuissante à sauver une tête ! ! !.....

Faiblesse de puissance !

Je me tais. Pensez !